

Conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de Graz y compris tarifs

(conformément à la décision du Conseil municipal du 20/ 03/ 2025)

Chères utilisatrices et chers utilisateurs,
bienvenue dans la bibliothèque municipale de Graz

Pour vous simplifier l'utilisation des bibliothèques de la ville de Graz, de la médiathèque et du bibliobus, permettez-nous de vous donner quelques informations de base. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec notre offre très diversifiée.

1. Inscription

- L'inscription gratuite se fait en personne sur présentation d'une pièce d'identité officielle avec photo, dont la délivrance est conditionnée par des procédures de contrôle officielles (par exemple, carte senior). Les utilisatrices et utilisateurs doivent produire un justificatif de domicile au moment de leur première inscription.
- Les justificatifs d'éligibilité à un tarif réduit doivent être produits lors de l'inscription et de la prolongation de l'adhésion.
- Lors de l'inscription d'enfants et de jeunes âgés de moins de 14 ans, la signature d'une représentante légale ou d'un représentant légal est nécessaire, déclarant ainsi son accord pour l'adhésion à la bibliothèque municipale et s'engageant à assumer la responsabilité en cas de dommage et à régler les éventuelles prétentions qui en découlent.
- Les utilisatrices et utilisateurs se voient remettre, lors de leur adhésion, une carte de bibliothèque. La signature de la déclaration d'adhésion vaut acceptation, par les utilisatrices et les utilisateurs, des dispositions des conditions d'utilisation et des tarifs.
- Tout changement de nom, d'adresse et de circonstances sur lesquels se fonde l'autorisation d'emprunt doit être communiqué sans délai par écrit ou en personne à la bibliothèque municipale.
- Tout accès aux locaux des bibliothèques municipales de Graz vaut pleine acceptation, par les utilisatrices et les utilisateurs, du règlement d'utilisation de la bibliothèque municipale de Graz ainsi que le règlement intérieur dans sa version respectivement en vigueur.

2. Politique en matière de protection des données

- Les données à caractère personnel des utilisatrices et des utilisateurs sont traitées par voie électronique et enregistrées par la bibliothèque municipale dans le respect des dispositions applicables à la protection des données aux fins du contrôle des retours, des dates et des frais ainsi qu'à des fins d'évaluation statistique.
- La signature sur la déclaration d'adhésion vaut consentement à ce traitement. Vous acceptez également que l'Office culturel puisse vérifier l'exactitude des données fournies dans les registres électroniques (par exemple, registre des résidents, registre des associations, registre des sociétés, portail de services aux entreprises) (article 17 alinéa 2 de la loi autorisant une loi relative au gouvernement électronique).
- Par ailleurs, les utilisateurs acceptent qu'en cas de rappel infructueux pour le retour des médias empruntés, les données susmentionnées puissent être transmises au département de droit civil de la ville de Graz aux fins du recouvrement des frais.
- La responsable du traitement des données est l'Office culturel de la ville de Graz. Les catégories de données, les destinataires et le fondement légal du traitement sont consignés dans le registre sur le traitement des données et publiés sur [DVR 0051853/081](https://www.graz.at/dvr/0051853/081). Les informations générales

concernant le respect des dispositions relatives à la protection des données peuvent être consultées dans la [Politique en matière de protection des données](#) de la ville de Graz.

- Aucun examen à des fins d'identification n'est effectué.
- Les utilisatrices et les utilisateurs sont en droit de révoquer de manière unilatérale et écrite, à tout moment, la déclaration de consentement en matière de protection des données.
L'utilisation des données sur le fondement de dispositions légales ne s'en trouve pas affectée.

3. Carte de bibliothèque

- La carte de bibliothèque est nominative et doit être présentée à chaque emprunt et utilisation d'autres prestations.
- Toute perte de carte doit immédiatement être signalée à la bibliothèque municipale afin que la carte puisse être bloquée. En cas de perte ou d'endommagement, une carte de remplacement peut être délivrée moyennant frais.
- Les utilisatrices et utilisateurs enregistrés ou leurs représentants légaux sont responsables de tout dommage causé par une utilisation abusive de la carte de bibliothèque.

4. Responsabilité et dommages-intérêts

- En principe, les utilisatrices et les utilisateurs, s'ils sont en retard dans le paiement des frais, le retour des médias ou des articles, ou s'ils enfreignent les conditions d'utilisation ou le règlement intérieur, ne pourront plus bénéficier de certaines voire de l'intégralité des offres et des services, et leur carte de bibliothèque sera bloquée.
- Les utilisatrices et utilisateurs sont personnellement responsables des médias, articles et équipements empruntés. C'est pourquoi ils devront s'assurer de l'état irréprochable et du bon fonctionnement des médias, articles et équipements et en particulier dans le cas de médias, articles et équipements en plusieurs parties, que tout est au complet. Les utilisatrices et utilisateurs sont par ailleurs tenus de respecter les consignes d'utilisation et de sécurité des objets et équipements, d'observer les risques inhérents à leur utilisation et d'adapter leur comportement en conséquence.
- Les utilisatrices et utilisateurs doivent s'acquitter de dommages-intérêts en cas de perte ou d'endommagement de médias, d'articles et d'équipements. En cas de perte de médias, d'articles et d'équipements en plusieurs parties, l'indemnisation porte sur l'ensemble du média, de l'équipement ou article. On entend également par endommagement le fait d'écrire, de surligner ou de souligner dans les livres ou autres médias.
- Un média endommagé ou perdu doit être remplacé par les utilisatrices et les utilisateurs par un nouvel exemplaire. Si le média est épuisé, les frais de remplacement sont calculés sur la base de la valeur d'acquisition par extension de remplacement. Pour les médias ayant une valeur d'antiquité, c'est le prix de remplacement qui s'applique.
- Un équipement endommagé ou perdu doit être remplacé par les utilisatrices et les utilisateurs par un nouvel exemplaire de même type. Si l'article ou l'équipement est épuisé, les frais de remplacement sont calculés sur la base de la valeur d'acquisition par extension de remplacement.
- La bibliothèque municipale décline toute responsabilité pour le fonctionnement irréprochable du matériel et des logiciels mis à disposition. Nous attirons votre attention sur le fait que tous les médias analogiques sont pourvus d'une puce antivol. La bibliothèque municipale décline toute responsabilité pour tout endommagement causé par les médias sur les équipements, fichiers ou supports de données des utilisatrices et utilisateurs.
- La bibliothèque municipale décline également toute responsabilité pour les dommages causés par des manquements aux conditions d'utilisation ou pour une utilisation non conforme des articles et équipements empruntés ou pour des défauts d'hygiène causés par l'utilisation. L'utilisation de tous les articles et équipements se fait aux seuls risques des utilisatrices et utilisateurs. La bibliothèque municipale décline également toute responsabilité pour les défauts techniques ou le mauvais fonctionnement des articles et équipements empruntés. Aucune prétention juridique ne peut être invoquée.

- Pour tout litige découlant de l'emprunt de médias, d'objets et d'équipements de la bibliothèque municipale de Graz, attribution expresse de juridiction, conformément aux dispositions de l'article 104 de la loi autrichienne sur la procédure civile et l'organisation judiciaire (Jurisdiktionsnorm), est faite aux tribunaux matériellement compétents de Graz.

5. Emprunt, prolongation de délai, commande à l'avance

- L'emprunt n'est possible que sur présentation de la carte de bibliothèque et après paiement des droits d'utilisation. Une preuve d'identité doit être fournie sur demande.
- Le nombre de médias, d'articles et d'équipements, pour chaque emprunt, peut être limité par la direction de la bibliothèque municipale.
- Les médias, articles et équipements empruntés doivent être protégés des salissures et de l'endommagement. Les médias, articles et équipements sont destinés à l'usage personnel et ne doivent pas être transférés à des tiers, reproduits ou utilisés pour des projections publiques.
- La durée de prêt pour les livres, les CD-ROM et les DVD-ROM est de quatre semaines, pour les magazines, les CD de littérature et les jeux de deux semaines, pour les DVD et les CD de musique d'une semaine. La durée de prêt pour les autres articles et équipements est de deux semaines.
- Le prêt de films est conditionné par les catégories de la commission allemande de classification des oeuvres (Freiwillige Selbstkontrolle der Filmwirtschaft GmbH, Wiesbaden) liées à l'âge. Les enfants et les jeunes peuvent uniquement louer des médias qui sont autorisés par la FSK pour leur âge.
- En général, les médias, articles et équipements, en fonction des prescriptions de la bibliothèque municipale, peuvent soit être empruntés par tous les utilisatrices et utilisateurs, soit à partir d'une certaine tranche d'âge, soit uniquement par des adultes.
- Le retour des médias, articles et équipements doit être effectué dans les délais impartis.
- En cas de dépassement du délai d'emprunt, des frais de retard sont facturés. La bibliothèque municipale n'est pas tenue d'envoyer un rappel pour le retour des médias, articles et équipements. Les frais de retard doivent également être versés si les utilisatrices et utilisateurs ne reçoivent pas de rappel (par courriel ou par la poste). Si les mises en demeure écrites restent infructueuses, la ville de Graz demandera la restitution par voie judiciaire.
- Les rappels de retour (par ex. par courriel) sont un service sans engagement de la bibliothèque municipale. Indépendamment de la réception ou non du rappel, les frais de retard doivent être obligatoirement versés dès que les médias, articles et équipements sont retournés avec du retard.
- Une prolongation à deux reprises au maximum du délai d'emprunt peut être effectuée en ligne, par téléphone ou directement dans la bibliothèque sauf pré-commande. Les éventuels problèmes rencontrés lors de la tentative de prolonger le délai d'emprunt (problèmes techniques lors de la prolongation en ligne, appel en dehors des heures d'emprunt, etc.) n'exonèrent pas les utilisatrices et utilisateurs de s'acquitter des éventuels frais de retard exigibles.
- Les médias empruntés et disponibles peuvent être pré-commandés moyennant frais en personne, par téléphone ou par le biais du site web. Les médias disponibles peuvent également être commandés dans le cadre de l'emprunt au sein du réseau des bibliothèques moyennant versement de frais de pré-commande, et pourront être mis à disposition dans l'antenne de bibliothèque municipale souhaitée.
Une fois que le média commandé sera parvenu à la bibliothèque, les utilisatrices et les utilisateurs en seront informés. Si les médias pré-commandés ne sont pas retirés pendant le délai de mise à disposition de sept jours, ils seront remis en circulation et les frais de pré-commande seront toutefois prélevés.
- Les médias (livres, magazines, CD de littérature, CD de musique, DVD, CD-ROM, DVD-ROM, jeux) peuvent être retournés dans chaque antenne de la bibliothèque municipale, indépendamment de l'antenne dans laquelle ils ont été empruntés.
- Les articles et équipements suivants font exception : les articles et les équipements ne sont pas disponibles à l'emprunt dans le cadre de l'emprunt au sein du réseau. Ils ne peuvent être rendus

que dans l'antenne dans laquelle ils ont été empruntés. Il est interdit de les retourner dans d'autres antennes ou dans les boîtes de retour et boîtes aux lettres. La bibliothèque municipale se réserve par ailleurs le droit de refuser des articles et des équipements sales ou endommagés.

- Les emprunts, les pré-commandes et les prolongations peuvent être limités par la direction de la bibliothèque municipale.

6. Service de dossier thématique

- Le service de dossier thématique englobe des dossiers thématiques et des assortiments scolaires. Les dossiers thématiques englobent en général environ 30 - 75 différents médias concernant un thème particulier. Les assortiments scolaires contiennent environ 25 - 35 exemplaires d'un livre. Ces médias peuvent être empruntés en tant que « bibliothèque mobile » dans une boîte pratique et compacte.
- L'offre de dossiers thématiques et d'assortiments scolaires s'adresse à toutes les écoles primaires, aux collèges, aux lycées, aux écoles polytechniques ainsi qu'à toutes les autres écoles secondaires et aux garderies, aux jardins d'enfants, aux structures d'accueil ou aux institutions qui travaillent avec les enfants.
- Une carte de bibliothèque valable est nécessaire pour l'emprunt des dossiers thématiques et assortiments scolaires. Les pédagogues ou les représentantes et représentants autorisés des écoles de Graz ou d'autres institutions la recevront après leur inscription, qui peut être effectuée personnellement dans toutes les bibliothèques municipales et sur le bibliobus en remplissant le formulaire d'adhésion pour les institutions. Ce formulaire d'adhésion est également disponible en PDF au téléchargement sur www.stadtbibliothek.graz.at.
- Lors de l'adhésion, une pièce d'identité officielle avec photo de la/des personne(s) autorisée(s) et une pièce d'identité de l'établissement d'enseignement concerné doivent être présentées ou alors, un cachet de l'établissement doit être apposé sur le formulaire d'adhésion. Le service peut être utilisé gratuitement après le versement de droits annuels.
- Le délai d'emprunt pour les dossiers thématiques et assortiments scolaires est de six semaines. Une seule prolongation de deux semaines est possible sauf si le dossier est pré-commandé.
- La mise à disposition des dossiers thématiques et des assortiments scolaires est possible gratuitement via le site web de la bibliothèque municipale. Lors de la commande, les établissements peuvent choisir entre l'option de retrait personnel ou de livraison et de retour gratuits par le service de transport de la bibliothèque municipale. Il n'est pas possible d'effectuer des commandes pour une date déterminée.
Si les dossiers thématiques sont retirés et retournés en personne, il convient de veiller au retour dans les délais impartis. Tout dépassement du délai d'emprunt donne lieu à des frais de retard.
- L'établissement par extension la/le représentant(e), au nom duquel/de laquelle la carte de bibliothèque a été délivrée, est responsable du dossier thématique emprunté et devra indemniser toute perte ou endommagement des médias. Les frais de retard échus sont facturés par l'établissement par extension le/la représent(e).
- Au demeurant, l'emprunt de dossiers thématiques se fait aux mêmes conditions d'emprunt que celles régissant l'emprunt de médias individuels.

7. Postes de travail informatiques et utilisation d'Internet

- Les utilisatrices et les utilisateurs ont à leur disposition des postes informatiques qu'ils peuvent utiliser gratuitement. Les enfants et les jeunes âgés de moins de 14 ans ne peuvent utiliser les postes informatiques par extension Internet que si les personnes investies de l'autorité parentale ont donné leur accord.
- La bibliothèque municipale n'est pas responsable des contenus, de la disponibilité et de la qualité des offres de tiers qui sont proposés sur Internet par le biais des connexions et accès mis à disposition.
- Il est interdit de modifier les paramètres des ordinateurs. Il est interdit d'installer sur les ordinateurs des logiciels apportés ou téléchargés.

- L'ordre d'utilisation se fait de manière chronologique, en fonction du moment de la connexion. Lorsque les besoins sont accrus ou en cas d'affluence et d'attente des utilisatrices et utilisateurs, la durée d'utilisation peut être limitée à une heure par membre et par jour.
- Les utilisatrices et les utilisateurs sont eux-mêmes responsables de respecter les dispositions légales en vigueur, en particulier le droit d'auteur, le droit pénal et la protection des données, et ils sont de façon générale tenus d'utiliser Internet de façon licite. Toute consultation de sites web à contenu pornographique, extrémiste, raciste, discriminatoire, de quelque nature que soit cette discrimination, faisant l'apologie de la violence ou la banalisant, ainsi que des pages portant des symboles d'organisations anticonstitutionnelles est interdite. En cas de violation des règles, les utilisatrices et utilisateurs recevront dans un premier temps un avertissement et s'ils persistent, ils seront exclus de l'utilisation des postes de travail informatiques. L'historique des accès, créé dans le cadre du contrôle technique du réseau, peut être utilisé comme preuve.

8. Médias électroniques

- Lors de l'utilisation d'offres virtuelles (téléchargement de livres électroniques, d'audios électroniques, de journaux électroniques, etc.), les utilisateurs sont redirigés de la page d'accueil de la bibliothèque municipale de Graz vers le portail Internet d'un fournisseur externe. Par conséquent, ce sont les conditions générales d'utilisation et les dispositions relatives à la protection des données du fournisseur externe qui doivent être observées.

9. Postes DVD

- Les médias doivent être empruntés avant l'utilisation des postes de lecture de DVD.
- Il est interdit de lire des DVD apportés.

10. Service postal/service de livraison

- En plus des emprunts dans le réseau des bibliothèques municipales, les utilisatrices et utilisateurs inscrits à la bibliothèque municipale peuvent demander à se faire livrer des livres et d'autres supports (magazines, CD, CD-ROM, DVD) dans tous les bureaux de poste et les bureaux des partenaires de la poste de Graz. Les médias emballés seront remis par les employés de la poste sur présentation de la carte de bibliothèque municipale ou d'une autre pièce d'identité officielle.
- La commande peut s'effectuer par téléphone au 872/800, par courrier électronique (stadtbibliothek@stadt.graz.at), sur la liste des bureaux de poste dans le catalogue en ligne (www.stadtbibliothek.graz.at) ou en personne, dans n'importe quelle bibliothèque municipale, dans le bibliobus ou dans la médiathèque. Le numéro de service 872/800 propose une aide et des conseils sur la commande avec livraison dans les bureaux de poste. Ce numéro est joignable pendant les heures de prêt de la bibliothèque centrale de Zanklhof.
- Lors du retour, les médias peuvent être restitués dans la filiale de la poste/filiale des partenaires de la poste, dans une antenne de la bibliothèque municipale ou dans le bibliobus.
- Pour la mise à disposition des médias dans les filiales de la poste de Graz, les adultes (à l'exception des titulaires d'une carte sociale et de pass culturels) doivent disposer d'une adhésion élargie incluant une redevance pour l'utilisation du service postal. Les enfants et les adolescents peuvent utiliser ce service, après inscription, sans verser de droits annuels. L'ensemble du décompte des frais a lieu dans la bibliothèque municipale : les frais encore exigibles (frais au prorata temporis, frais de retard, etc.) ne peuvent pas être payés au bureau de poste, mais doivent être réglés dans l'une des bibliothèques municipales de la ville, à la médiathèque ou au bibliobus. Ceci vaut également pour les dommages-intérêts en cas de perte ou d'endommagement de médias empruntés. En cas de non-paiement, des mises en demeure sont envoyées.
- Par ailleurs, un envoi par la poste au domicile est également possible contre paiement des frais de port échus.
- Pour les personnes à mobilité réduite, les personnes aveugles et malvoyantes, l'envoi au domicile est gratuit. La condition préalable pour bénéficier de ce service est la présentation d'une preuve

officielle appropriée (par exemple, une carte d'invalidité) lors de l'inscription à la bibliothèque municipale.

- Le délai d'emprunt, en fonction du média, est réglé au point 4. Afin de garantir que les délais nécessaires au transport aller et retour ne se fassent pas au détriment des utilisateurs, la durée du prêt est automatiquement prolongée d'une semaine dans chaque cas dès la remise des médias commandés à la Poste.
- Pour le reste, les mêmes règles s'appliquent à l'emprunt par service postal et envoi direct que pour l'emprunt direct à la bibliothèque municipale. Ceci vaut en particulier pour la responsabilité et les dommages-intérêts pour les médias empruntés par le biais du service postal (en cas d'endommagement ou de perte) jusqu'à leur réception complète et intacte par la bibliothèque municipale. La présentation du bordereau de retour de la poste ne dégage pas le client de sa responsabilité quant à l'intégralité des médias retournés par la poste.

11. Droits d'auteur

- Pour l'utilisation de l'ensemble des supports d'information (par extension des médias) du fonds de la bibliothèque municipale, il est renvoyé aux dispositions de la loi sur le droit d'auteur ou aux licences correspondantes. L'utilisation de ressources librement accessibles sur Internet est régie par les dispositions légales applicables.
- Des photocopieuses sont disponibles dans certaines antennes de la bibliothèque municipale. La reproduction de livres et de magazines entiers est interdite. La copie de médias audiovisuels est interdite. Les utilisateurs sont responsables du respect des dispositions légales applicables en matière de droits d'auteur lorsqu'ils reproduisent des extraits des médias du fonds de la bibliothèque. Lors de l'utilisation des ressources électroniques et des programmes mis à disposition par la bibliothèque municipale, les utilisatrices et les utilisateurs sont tenus de respecter les dispositions légales applicables, en particulier la loi sur le droit d'auteur, les accords de licence et les restrictions d'utilisation.
- Si la responsabilité de la bibliothèque municipale est engagée sur le fondement d'une violation de droits de tiers par les utilisatrices et les utilisateurs, ceux-ci sont tenus de rembourser tous les frais et indemnités qui en découlent et d'indemniser et d'exonérer la bibliothèque municipale et/ou la ville de Graz de toute responsabilité.

12. Comportement dans les locaux de la bibliothèque municipale

- Les utilisatrices et les utilisateurs doivent se comporter, dans l'enceinte de la bibliothèque municipale, de sorte à ne pas déranger ou gêner les autres utilisatrices et utilisateurs.
- Les parents sont responsables de leurs enfants.
- L'accès à certains emplacements de la bibliothèque peut être soumis à une obligation d'utiliser les vestiaires. Il conviendra de laisser au vestiaire les contenants de grande taille (sacs, sacs à dos) et les vêtements tels que manteaux ou vestes avant d'accéder aux locaux de la bibliothèque. La bibliothèque décline toute responsabilité pour ces objets et en particulier, pour les objets de valeur.
- La bibliothèque municipale tient à signaler que des enregistrements sonores, des vidéos et des photos, destinés à la publication, peuvent être réalisés dans les locaux de la bibliothèque. Les utilisatrices et les utilisateurs donnent leur consentement à la publication sans compensation, sans aucune restriction dans le temps ou dans l'espace, au moyen de tout procédé technique actuel ou futur, des enregistrements les représentant lors de leur visite à la bibliothèque ou en lien avec leur visite à la bibliothèque. Bien entendu, ces enregistrements sonores, vidéos ou photographies constituent toujours une représentation digne des personnes.
- Il convient de se conformer aux instructions des bibliothécaires.
- Il convient d'observer et de respecter le règlement intérieur.

13. Exclusions

En cas de violation grave des conditions d'utilisation, les utilisatrices et utilisateurs peuvent être bannis de l'utilisation de la bibliothèque municipale de Graz.

14. Dispositions finales

Les conditions d'utilisation, y compris les tarifs, entrent en vigueur le 01/03/2020. Toutes les conditions d'utilisation antérieures perdent leur validité.

Tarifs

Droits annuels	
Adultes	20,00 EUR
Adultes - y compris l'utilisation du service postal	35,00 EUR
Adultes - Titulaires d'une carte sociale ou pass culturel (y compris utilisation du service postal)	15,00 EUR
Adultes – réfugiés conventionnels, bénéficiaires de la protection subsidiaire et personnes déplacées par la guerre en Ukraine : les justificatifs suivants sont valables : carte d'identité pour personnes déplacées, passeport de la Convention, carte de bénéficiaire de la protection subsidiaire. Exonérés du paiement des frais annuels.	
Enfants, adolescents (moins de 18 ans) et élèves : exonérés du paiement des frais annuels.	
Service postal pour enfants, adolescents (moins de 18 ans) et élèves	10,00 EUR
Droits semestriels (en tant que variante aux droits annuels)	
Adultes	10,00 EUR
Adultes - y compris l'utilisation du service postal	17,50 EUR
Adultes - Titulaires d'une carte sociale ou pass culturel (y compris utilisation du service postal)	7,50 EUR
Adultes – réfugiés conventionnels, bénéficiaires de la protection subsidiaire et personnes déplacées par la guerre en Ukraine : les justificatifs suivants sont valables : carte d'identité pour personnes déplacées, passeport de la Convention, carte de bénéficiaire de la protection subsidiaire. Exonérés du paiement des frais annuels.	
L'utilisation est gratuite pour les enfants et les adolescents (jusqu'à l'âge de 18 ans révolus).	
Service postal pour enfants, adolescents (moins de 18 ans) et élèves	5,00 EUR
Droits journaliers (en tant que variante aux droits annuels)	
Adultes	2,00 EUR
L'utilisation est gratuite pour les enfants et les adolescents (jusqu'à l'âge de 18 ans révolus).	
Carte de remplacement	2,00 EUR
Frais de retard	
Par support et par jour	0,30 EUR
Dossier thématique : par dossier et 1 semaine de dépassement	2,50 EUR
Dossier thématique : par dossier et 2e semaine	5,00 EUR
Dossier thématique : par dossier et pour chaque semaine supplémentaire	10,00 EUR
Précommande	
Par support	1,00 EUR
Impression informatique	
Page DIN A4	0,10 EUR
Sac (grande/petite)	3,00/2,00 EUR

Renseignements :

stadtbibliothek@stadt.graz.at

(0316) 872 800

<http://www.stadtbibliothek.graz.at>